

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Havva ISIK, Carole COURTIAL**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.*

*Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.*

*Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.*

*Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.*

---

**Rapport N° 33**  
**AIDE À LA CRÉATION**

---

Les dossiers « Aide à la création et à la diffusion » sont soumis en principe à une seule séance du Conseil Municipal.

Le crédit disponible s'élève à 100 000 €.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

➤ **AIDE A LA CREATION**

**A) Théâtre**

Catégorie B : Projets portés par des professionnels reconnus.

**COMPAGNIE DU HALO**

**6 000 €**

Cette compagnie est dirigée par Christophe Hurelle, enseignant d'art dramatique au conservatoire Emmanuel Chabrier. Il souhaite porter à la scène un texte de Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*, dans lequel il jouerait aux côtés de la comédienne Fatou Dicko. Martin Mallet assurerait l'assistanat à la mise en scène. Des représentations sont prévues à la Cour des trois Coquins au printemps 2014, et des négociations sont en cours avec les structures de diffusion de l'agglomération.

**MAGMA PERFORMING THEATRE**

**6 000 €**

Nadège Prugnard, comédienne, metteuse en scène et auteure reconnue, souhaite proposer une nouvelle création intitulée « Alcool, un petit coin de paradis », dans lequel elle souhaite évoquer l'errance, la douleur et la blessure, mais aussi la joie de l'ivresse. En parallèle du spectacle, un travail sera mené avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) et l'hôpital de Tronget dans l'Allier. Par ailleurs, un travail de « récolte » de paroles sera effectué dans les bars de la région Auvergne.

**ACTEURS PUPITRES ET COMPAGNIE**

**6 000 €**

Cette compagnie souhaite porter à la scène un texte d'une jeune auteure, Alexandra Badea, intitulé « Burnout », qui traite de la violence du monde du travail, notamment en direction des femmes. C'est l'histoire d'une jeune cadre brillante mais déjà laminée par son travail, le stress et l'obsession, inculquée dès l'enfance, d'être « la meilleure ».

La mise en scène sera effectuée par Patrick Gay-Bellile, l'interprétation par Sylvie Amblard, Florence Bernard, Laurence Cazaux et Fabrice Roumier.

Le spectacle sera créé au Centre Culturel Le bief en avril 2014 et sera joué à la Cour des trois Coquins à l'Automne 2014.

**LES ATELIERS DU CAPRICORNE****5 000 €**

La compagnie souhaite porter à la scène l'album jeunesse de Sempé « Marcellin Caillou », sous la forme d'un théâtre de papier : léger, fragile et blanc, comme l'univers de l'auteur incontournable de la littérature enfantine. La compagnie envisage d'utiliser la technique du pop-up : languettes, roues, tirettes, ressorts, calques, trous, pliages et dépliages. L'utilisation des différents plans permet l'apparition d'une image en 3D. Le tout sera actionné par un marionnettiste (Fabrice Roumier). Caty Jouglet sera la narratrice, la mise en scène et le regard extérieur seront assurés par Marielle Coubaillon.

Le spectacle sera créé à la Cour des Trois Coquins en avril 2014.

**LE CYCLIQUE THEATRE****6 000 €**

Bruno Marchand, directeur artistique de la compagnie, souhaite porter à la scène un texte de Philippe Minyana intitulé « Les Guerriers », qui traite de la guerre et, en filigrane, sans jamais qu'elle soit nommée, de la Première Guerre Mondiale.

Le texte évoque l'histoire de trois hommes qui s'en reviennent de la guerre et retrouvent une femme, Constance, qu'ils ont aimée tous les trois. La guerre terminée, ils vont de nouveau se battre... pour elle.

La compagnie est soutenue par des lieux de diffusion labellisée (CDN Le Fracas, Théâtre d'Aurillac, Théâtre de Cusset). Des représentations des « Guerriers » sont prévues aux Contre Plongées de l'été et à la Cour des Trois Coquins, qui pourraient s'inclure dans les événements de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre.

Catégorie D : Projets à rayonnement local ou « petite forme »

**ETC...ART****2 000 €**

La compagnie Etc...Art souhaite proposer un spectacle sur la question de l'égalité hommes-femmes, sur un texte en cours d'écriture de Elsa Carayon.

Et si c'était Adam qui avait croqué la pomme ? Et si Ulysse avait filé en attendant que Pénélope revienne de la guerre ?

On aurait brûlé les sorcières. L'homme aux camélias aurait été toujours disponible, le Parrain aurait été une Marseillaise, les hommes porteraient la burqa ... Et au cinéma comme au théâtre, ce sont les femmes qui auraient eu les plus beaux rôles. Sur scène, deux femmes vont donner à voir au public un autre monde, faire voir l'histoire par l'autre côté.

**B) DANSE**

Catégorie B : Projets portés par des professionnels reconnus.

**COMPAGNIE WEJNA****7 000 €**

Dans cette nouvelle création, qui prendra la forme d'un solo, la chorégraphe Sylvie Pabiot, interroge la question de l'identité. Comment peut-on définir un individu ? Y a-t-il quelque chose de permanent en lui, d'unique et d'identifiable ? Ou est-il une somme de mouvements soudains, un reflet de zones inconnues ?

« Mes autres » sera présenté à la Cour des trois Coquins, au Théâtre d'Aurillac, au CDC du Val de Marne, et probablement au International Dance Theater Festival de Lublin en Pologne.

Catégorie D : Projets à rayonnement local ou « petite forme »

### **COTE COULISSE**

**6 000 €**

La chorégraphe Mélisa Noël a quitté le Collectif Dynamo pour créer sa propre compagnie SOON. La compagnie étant en cours de création, il a été fait appel à l'association « Côté Coulisse » qui assure la production déléguée de la prochaine création, intitulée « La p'tite folie ».

Il s'agit d'un solo qui donnera à voir une chanteuse, hommage à des artistes féminines du rock et de la soul. Du chant à la danse, comment se construit un personnage public ? Sur scène ou hors scène, l'artiste n'évolue pas de la même façon : comment l'une se nourrit-elle de l'autre ? Quelle est la part de l'intime dans la représentation ?

Des dates de diffusion sont prévues à la Cour des trois Coquins, Romagnat, Beaumont, ainsi qu'à Saint-Louis du Sénégal.

### **C) MUSIQUE ET ARTS VISUELS**

Catégorie B : Projets portés par des professionnels reconnus

### **L'AUVERGNE IMAGINEE**

**6 000 €**

Pour l'année 2014, la compagnie l'Auvergne Imaginée a pour projet de monter un spectacle spécifiquement pour le Musée Lecoq intitulé « Les Découvreurs ». Ce spectacle rendra hommage à trois savants clermontois du XIXe : Henri Lecoq, Jean-Baptiste Bouillet et Jean-Baptiste Bargoin.

Il s'agira d'un spectacle déambulatoire, musical et théâtral, ayant pour but de faire découvrir à un large public un pan de l'histoire scientifique locale. En se déplaçant dans le Muséum, le public suivra la progression des correspondances entre Lecoq et Bouillet, entrecoupées de scènes de vie du laboratoire en présence du jeune Bargoin.

Les représentations auraient lieu à l'automne 2014 (7 séances sur 1 mois).

Catégorie D : Projets à rayonnement local ou « petite forme »

### **CHOREACTIF**

**3 000 €**

Après « Homo Laborans », création vidéo aidée par la Ville de Clermont-Ferrand en 2011 et diffusée depuis à la Jetée, Clotilde Amprimoz souhaite poursuivre son travail sur les portraits d'« anonymes », portraits filmés alternant avec des passages dansés par des artistes clermontois.

Après avoir filmé les agents de la Ville intervenant sur la voie publique, la vidéaste souhaite s'intéresser ici à la mémoire d'un quartier, le quartier de la gare de Clermont-Ferrand, interrogeant ses habitants, filmant ses bâtiments, dont certains sont à l'abandon ou voués à la destruction. Avec la

collaboration de plusieurs artistes clermontois (Eun Young Lee, Mélissa Noël, Clément Gibert...), certains passages seront chorégraphiés ou mis en musique. Cette création vidéo se veut à la fois parenthèse poétique et témoignage d'un quartier en pleine mutation.

➤ **AIDE A LA DIFFUSION**

**LES GUEPES ROUGES**

**2 000 €**

La Compagnie Les Guêpes Rouges sollicite une aide à la diffusion pour son spectacle « Le Bonheur, et vous ? » aidé à la création en 2013 à hauteur de 6000 €. La compagnie a deux dates en contrat de cession à Bellegrade (23) et Ussel, à raison de 3000 € par date. Le dispositif prévoit une aide de 50 % du prix de cession, plafonné à 2000 €.

**COMPAGNIE DARUMA**

**10 000 €**

La compagnie de danse Daruma souhaite présenter à Avignon son spectacle « Fueros » qui a été aidé à la création en 2013 à hauteur de 5000 €. La compagnie a été sélectionnée pour se produire aux Hivernales, qui est un lieu repéré par les professionnels de la danse contemporaine. Le coût de location du lieu est de 16000 €, le budget global du séjour à Avignon est estimé à 43000 €.

Avignon est une opportunité unique pour les compagnies qui souhaitent promouvoir leur travail au niveau national.

**L'EUKARYOTE THEATRE**

**6 000 €**

La Compagnie L'Eukaryote Théâtre souhaite présenter à Avignon son spectacle « Le Laboureur de Bohême », aidé à la création en 2012 à hauteur de 1500 €. ce spectacle a été présenté à la Cour des trois Coquins mais n'a pas réuni le public ni les programmeurs espérés, et n'a donc pas obtenu de dates de diffusion pour cette création. C'est pourquoi la compagnie souhaite aujourd'hui présenter son spectacle au festival off d'Avignon. Elle a l'opportunité de présenter ce spectacle salle Roquille qui est un théâtre permanent de quarante places.

**LILI LABEL COMPAGNIE (ASSOCIATION PAROLE DONNEE)**

**6 000 €**

Françoise Glière, directrice artistique de la compagnie, souhaite présenter sa dernière création « Ces gens-là », aidée à la création en 2013 à hauteur de 10000€, au festival off d'Avignon 2014. Ce spectacle a été créé à Clermont-Ferrand à la Cour des Trois Coquins mais ces représentations n'ont pas eu suffisamment de retombées en termes de diffusion. C'est pourquoi la compagnie souhaite présenter son spectacle en Avignon. Deux salles sont envisagées (en cours de négociation) : le Théâtre Alizée ou le Théâtre de l'Entrepôt.

➤ **AIDE A LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE**

**COLLECTIF FLOWER COAST**

**1 500 €**

Ce collectif basé à la Pépinière de Mai rassemble plusieurs formations musicales dans l'univers du reggae et contribue à accompagner leurs différents projets. Dans cette perspective, le collectif souhaite produire le deuxième album du groupe « Païka » formation composée de 8 musiciens. Après 3 ans d'existence et un premier album, cette formation a désormais une expérience scénique confirmée (90 concerts) et a été sélectionnée dans plusieurs tremplins nationaux (Francôfolies, Européen Reggae...).

La sortie de cet album est prévu pour le mois de septembre 2014.

**ASSOCIATION VONE**

**1 500 €**

Cette association souhaite produire le premier album du groupe pop/rock : Heming Wave. Cette jeune formation composée de 4 musiciens propose un univers musical très influencé par la scène anglo-saxonne. Elle bénéficie actuellement d'un accompagnement de la Coopérative de Mai et du Tremplin à Beaumont de façon à parfaire son expérience de la scène. Ce premier disque vise donc à conforter le groupe dans sa démarche de professionnalisation et à faire connaître son travail auprès des diffuseurs.

La sortie de l'album est programmée pour le printemps 2014 et fera l'objet d'un concert en avant première à la Coopérative de Mai.

**ASSOCIATION GWLADYS**

**1 500 €**

Cette association souhaite produire le premier album du groupe « Baby Oh ». Cette formation composée d'une jeune chanteuse et d'un guitariste fait l'objet d'un accompagnement de la Coopérative de Mai et bénéficie de conseils de personnalités de la scène musicale comme Denis Clavaizolle et Jérôme Cantillon. Elle propose une musique très influencée par la musique pop-rock des années 2000.

La sortie de l'album est programmée pour le printemps 2014 à la Coopérative de Mai.

**FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE LEMPDES (FJEP)**

**750 €**

Le FJEP de Lempdes souhaite produire, à titre exceptionnel, le premier album du ténor paraguayen Juan José Médina. Ce projet vise à enregistrer l'œuvre « L'île tranquille » du compositeur Henri Loche. Il sera accompagné par le pianiste Pierre Courthiade. La sortie de cet album est programmée pour le mois d'avril 2014 sachant qu'il fera l'objet d'un concert en avant-première le 18 février 2014 à Clermont-Ferrand dans le cadre de la saison du Conservatoire à la Cour des Trois Coquins.

**DELIBERATION**

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2014

Le Maire,  
Serge GODARD

